

**Département du Calvados
Canton de Thury-Harcourt
COMMUNE DE CESNY-LES-SOURCES**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 17/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Lydie LEROUXEL, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Christine HUBERT-BENDZYK, Noëlle BREARD, Géraldine PERRIN, Bernard VIVET donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2025 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.
Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 1^{er} septembre 2025.

**036/2025 - TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX A ACQUEVILLE ET A TOURNEBU –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire rappelle que les logements communaux à Acqueville et à Tournebu sont libres à la location. Mais avant de les remettre en location, il est nécessaire de réaliser des travaux d'isolation intérieure ainsi que des travaux de mise aux normes électriques et de chauffage suite à la réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE).

Une estimation a été demandée à l'entreprise LERICHE Emmanuel concernant les travaux d'isolation intérieure dont le coût des travaux se détaille de la façon suivante :

- Logement à Acqueville : 23 681,93 € HT soit 25 091,73 € TTC
- Logement de Tournebu : 22 313,44 € HT soit 23 759,58 € TTC

Une estimation a été demandée à l'entreprise Electro-Concept concernant les travaux de mise aux normes électriques et d'installation du chauffage électrique :

- Logement à Acqueville : 9 627,10 € HT soit 10 589,81 € TTC

Monsieur le Maire propose d'effectuer la demande de subvention départementale au titre de l'APCR+ concernant les travaux d'isolation intérieure pour les logements communaux à Acqueville et Tournebu ainsi que les travaux de mise aux normes électriques et d'installation du chauffage électrique pour le logement à Acqueville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser les travaux d'isolation intérieure pour les logements communaux à Acqueville et Tournebu ainsi que les travaux de mise aux normes électriques et d'installation du chauffage électrique pour le logement à Acqueville dont le coût totales est estimé à 55 622,47 € HT.
- Solliciter la subvention du Conseil départemental au titre de l'APCR+.
- S'engage à tenir compte des plafonds de ressources imposables et de plafonds de loyer conformément au barème élaboré par le Conseil Départemental
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

Afin d'avoir une meilleure isolation du logement communal d'Acqueville, Madame ONRAED précise qu'il serait nécessaire d'isoler par l'intérieur les murs de la mairie contigu au logement.

Monsieur le Maire précise également qu'il sera nécessaire de réaménager une cuisine pour chaque logement communal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que des travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés en juillet 2025 dans le logement communal à Tournebu. Le coût des travaux s'élève à 2 913,69 €.

037/2025 - LOGEMENT COMMUNAL A ACQUEVILLE : TRAVAUX DE DESINFECTION ET DE NETTOYAGE – CONSERVATION DE LA CAUTION DU LOCATAIRE SORTANT

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de la locataire du logement communal à Acqueville, un état des lieux a été effectué. Il est nécessaire de réaliser des travaux de désinfection et de nettoyage. Un devis a été établi pour un montant de 756 € TTC.

Monsieur le Maire propose de conserver la caution de la locataire sortante dont le montant s'élève à 520 € afin de couvrir les frais de remise en état du logement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Facturer à la locataire l'intégralité des travaux de désinfection et de nettoyage.
- Conserver la caution d'un montant de 520 € afin de couvrir partiellement les frais de remise en état du logement communal à Acqueville.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la conservation de cette caution et la réalisation des travaux de remise en état de ce logement.

EXAMEN DES DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DE SECURISATION DE L'ATELIER TECHNIQUE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis avait été établi pour l'aménagement de sécurisation de l'atelier technique situé Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout par l'entreprise « Lease Protect » présenté en séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2025 et à la demande du Conseil, une consultation avec d'autres entreprises a été effectuée.

- Entreprise « Lease Protect » : 432 € TTC/mois + 768 € TTC (frais d'adhésion et d'installation).
- Entreprise « Vérisure » : 72 € TTC/mois + 478,80 € TTC (frais d'installation et de mise en service).
- Entreprise « Sécurité Ouest Services » (filiale de Groupama) : 43,43 € TTC/mois et frais de mise en service offert.

Monsieur le Maire propose que cet aménagement de sécurisation de l'atelier technique et du matériel soit pris en charge par le Syndicat intercommunal d'entretien du patrimoine communal. Cette proposition sera étudiée à la prochaine réunion du Syndicat.

038/2025 - ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUVELLEMENT DES FOYERS ET CANDELABRES DE PLUS DE 30 ANS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergie du Calvados, la compétence éclairage public.

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public à l'échelle de la Commune.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la Commune un programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget 2025 ce programme de renouvellement des foyers et des candélabres de plus de 30 ans.

Le SDEC Energie a mis à jour l'estimation de ce programme de renouvellement dont le détail est le suivant :

- ✓ Acqueville : 4 foyers sur poteaux (le Bourg)
- ✓ Cesny-Bois-Halbout : 11 foyers et 11 mâts (lotissement Saint Clair), 4 foyers sur poteaux et 1 foyer sur façade (Rue du Lavoir et Rue de Bossy)
- ✓ Tournebu : 17 foyers sur poteaux (le Bourg), 9 foyers sur poteaux (Le Mesnil), 6 foyers sur poteaux (Clair-Tison) et 1 armoire à changer au bourg.

Soit un total de 52 foyers, 11 candélabres et 1 armoire.

Le coût de ces travaux est estimé à 25 742,13 € HT soit 30 890,56 € TTC dont la participation communale s'élève à 10 296,85 € déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Pour la mise en œuvre de ce programme, et afin de rédiger l'acte d'engagement la commune décide de :

- Réaliser les travaux en une seule fois.
- Financer sa participation par un règlement en section de fonctionnement - compte 65568.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment l'acte d'engagement en application.
- Décide d'inscrire la dépense correspondante au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler la somme due au SDEC ENERGIE.

BATIMENT APPARTENANT A L'ENTREPRISE ALTITUDE INFRA – ANNEXE DE L'ANCIEN EHPAD

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025, l'entreprise ALTITUDE INFRA, propriétaire du bâtiment annexe de l'ancien EHPAD situé le long de la Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout, a informé de la mise en vente de ce bâtiment pour un montant de 275 000 €. Cette offre a été considérée comme excessive par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires reçues récemment. Le bien est mis en vente par une agence immobilière au prix de 288 000 €. Le diagnostic énergétique classe le bâtiment en D. Monsieur le Maire signale qu'il y a une erreur dans ce diagnostic car il fait mention d'un chauffage au bois alors qu'en réalité le chauffage est au fuel.

Avant de prendre toutes décisions, le Conseil Municipal propose de faire réaliser une évaluation de ce bâtiment par le service des Domaines.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan du forum des associations et la fête du sport** : Madame ONRAED informe que le bilan est mitigé, il y a eu plus de public le matin que l'après-midi. Un mail a été envoyé aux associations pour connaître leur avis sur cette journée.
- **Bilan sur les journées du patrimoine** : Il est fait un point sur le nombre de visiteurs lors des journées de visites des églises communales. Une vingtaine de personnes ont répondu présentes pour ces journées du patrimoine.
- **Pièce de théâtre à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout** : Madame ONRAED informe qu'une pièce de théâtre « Le facteur » sera représentée le 14 novembre 2025 à 20 h à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout par la troupe « Dryadalis » qui avait joué la pièce de théâtre « Le tapis jaune » en janvier 2025.
- **Sinistre socle de la statue à l'église d'Angoville** : Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de restauration de la statue « Education de la vierge Marie par Sainte Anne », le socle de cette statue a été abîmé par l'entreprise lors de la repose de la statue. Le coût de la réparation du socle s'élève à 408,00 € TTC. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de l'entreprise et celle de la Commune.

➤ **Travaux voirie Rue aux Daims** : Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a programmé la 2^e tranche de travaux de réfection de la voirie située Rue aux Daims. Il est nécessaire de prévoir à la charge de la Commune des travaux d'aménagement de bordures, de grilles d'évacuation d'eaux pluviales et de remise à niveaux des bouches d'égout. Le Coût de ses travaux s'élève à 2 985,50 € HT.

➤ **Repas des anciens** : Monsieur le Maire informe que le repas des anciens de Cesny-Bois-Halbout aura lieu le 16 novembre 2025 et celui d'Acqueville et d'Angoville le 19 octobre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.